

Non délivrance de diplôme

Par Charly501, le 07/11/2019 à 10:35

Bonjour,

Je viens vous solliciter pour avoir vos conseils concernant le problème auquel je suis confronté avec un ancien organisme de formation.

Durant la période scolaire 2015 - 2016, j'ai suivi une formation (bac+3) dans un premier établissement scolaire.

(Validation de toutes mes matières hormis la certification d'Anglais)

La formation proposée pour la poursuite d'étude ne me convient pas, donc je me dirige vers un autre établissement.

Ensuite (année 2016 - 2017), je suis entré dans un nouvel établissement afin de poursuivre mes études dans le but d'obtenir un bac+4. Cet établissement a été averti que le précédent diplôme n'était pas encore en ma possession,

car je n'avais pas encore réussi à l'obtenir.

A savoir: Dans ce nouvel établissement, le bac+3 et bac+4, forme une formation (un diplôme), ils ne sont pas distincts.

Les conditions étaient que mes précédentes formations devaient valider les prérequis d'entrée. On m'accepte en deuxièmes années, car ils ont demandé l'accord à l'établissement mère.

Le certificat d'Anglais a été obtenu le 27 juillet 2017, il a permis de valider l'UE (Unité d'Enseignement) de bac+3 (donc, j'ai validé le diplôme) ainsi que l'UE de bac+4.

A ce stade, tout est validé pour cette dernière formation.

Ma procédure de demande de diplôme (bac+4) peut de nouveau se poursuivre.

Mon attestation de diplôme pour le bac+3 ne suffit pas pour le dossier de demande de diplôme du bac+4

La procédure a mis du temps (administration lente), obliger de les relancer n fois l'organisme de licence. Je finis par obtenir le document officiel aux alentours de septembre 2018.

La procédure pour le diplôme de bac+4 peut reprendre, mon dossier dispose de tous les documents dont je devais fournir.

Octobre 2019, on m'avertir que je dois passer 2 matières supplémentaires pour valider le diplôme,

pour une formation terminée en juillet 2017 (2 ans plus tard) et dont on m'avait accepté sans condition de valider des UE supplémentaires.

J'ai eu un contact au téléphone qui m'a informé d'ou est venu le problème. Quand ils ont demandé si je pouvais intégrer la formation, donc entrer en bac+4 avec mon bac+3 obtenu via un autre centre de formation.

L'établissement mère aurait compris ça: J'ai un bac+3 mais je veux m'inscrire à leur diplôme

en faisant un nouveau bac+3 pour faire les deux années (cité plus haut).

Si on résume, en entrant dans la formation on ne m'a jamais dit que je devrais passer des matières supplémentaires. Deux ans plus tard, ils se réveillent et me demandent de les passer.

Pour information, l'établissement m'a proposé de m'inscrire gratuitement pour valider ces deux matières. J'ai refusé, car je ne trouve pas normal de payer pour leur erreur.

Merci d'avance pour vos retour.

Par Lorella, le 07/11/2019 à 11:08

Bonjour

Je viens de lire votre message et je trouve l'histoire compliquée. Ils ont accepté votre inscription avec les documents que vous avez fournis. Vous n'avez pas triché. C'est donc une erreur de leur part. J'imagine qu'il s'agit d'une école privée et non de l'éducation nationale.

Je ne sais pas vers qui vous diriger. Consultez le site suivant qui répertorie les certifications professionnelles enregistrées au RNCP. Vous pourrez peut-être trouver un contact

https://certificationprofessionnelle.fr/

Par Charly501, le 07/11/2019 à 11:20

Merci pour la réponse.

Vous avez bien compris le sujet. J'ai trouvé un lien de contact sur le site que vous m'avez donné. Je vais tenté d'avoir une réponse de leur part.